



17ème législature

Question N° : 1820	De Mme Béatrice Bellamy (Horizons & Indépendants - Vendée)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt		Ministère attributaire > Transition écologique, énergie, climat et prévention des risques
Rubrique > animaux	Tête d'analyse >Prolifération des sangliers et conséquences pour le monde agricole	Analyse > Prolifération des sangliers et conséquences pour le monde agricole.
Question publiée au JO le : 12/11/2024 Date de changement d'attribution : 19/11/2024		

Texte de la question

Mme Béatrice Bellamy attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur la prolifération des sangliers et ses conséquences pour le monde agricole. La pullulation des sangliers constitue un véritable problème de sécurité publique, en ruralité comme dans les périphéries urbaines et parfois jusqu'en cœur de villes. Ils provoquent des dégâts à la campagne, des dégâts dans les champs et dans les exploitations, ils bloquent des transports et provoquent des accidents. En Vendée, de nombreux agriculteurs déplorent une recrudescence des saccages tant sur les parcelles que dans les exploitations, notamment autour des auges des bovins et des silos d'ensilage. Dans le contexte agricole que l'on connaît, il s'agit d'une exaspération supplémentaire et d'une question lancinante sans réponse. Il s'agit d'une nouvelle épreuve pour des agriculteurs qui doutent de l'avenir de leurs exploitations et qui ne voient pas de solutions face à la prolifération. Cette dernière ne semble pas pouvoir être enrayée avec les méthodes et les circonstances actuelles. Il devient indispensable d'accélérer et de simplifier la mise en place de battues administratives, de multiplier les déclarations comme espèce nuisible, d'autoriser la diversification des modes de prélèvement, de réduire les « zones de non-chasse du sanglier » qui servent d'espaces naturels de stockage, de repli et de reproduction. Mme la députée alerte Mme la ministre sur l'augmentation des dégâts, sur la situation spécifique des exploitations agricoles face à ce fléau supplémentaire, sur le besoin d'indemnisations, sur la nécessité d'accélérer vivement la lutte contre la prolifération des sangliers. Par conséquent, elle lui demande si elle peut préciser ses actions futures et ses prochaines dispositions en matière de lutte contre la prolifération des sangliers sur le territoire.